

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article961>



# Professionalisation des AVS/formation des CUI

- PRECARITE



Date de mise en ligne : vendredi 10 janvier 2014

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

Le 20 décembre une délégation de SUD Education a été reçue à la DGESCO relative au "dispositif" de professionnalisation des AED-AVS, ainsi qu'aux modalités de "formation" des CUI.

Une nouvelle audience va être demandée par la fédération à la DGRH en complément de celle-ci puisque certaines questions sont restées sans réponse.

Le compte-rendu complet de l'audience est ci-dessous.

En résumé, le ministère va décider sur les 6 prochaines années les 28000 AVS qui sont actuellement sous contrat AED, tout en maintenant des temps partiels imposés de 20h donc avec des salaires extrêmement faibles. Il prévoit donc de garder 30000 AVS sous contrat CUI de manière pérenne.

Toutes ces mesures sont bien entendu inacceptables et l'annonce de la formation des personnels sous CUI (80h pour les EVS, AP... et 120h pour les AVS) ne suffit pas pour compenser le bricolage mis en place dans l'accueil des élèves en situation de handicap.

SUD Education 92 revendique une titularisation de tous les personnels précaires, sans condition de concours, ni de nationalité et construira la mobilisation sur cette base revendicative.

SUD Education 92 restera vigilant quant à l'application du droit du travail, notamment en ce qui concerne l'obligation de formation des CUI (80h obligatoires dont une partie à visée professionnelle) et fera des recours aux prud'hommes si cette obligation n'est pas respectée.

Le retard de rémunération des personnels sous CUI a été évoqué lors de cette audience, avec remise de l'article du Parisien daté du 27 novembre, sans réponse satisfaisante à ce jour.

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour nous transmettre toutes informations et vous tenir informés de vos droits.